



PROPOSITION D'APPUI À L'ORGANISATION PAR LES UNIONS DÉPARTEMENTALES ET LES FÉDÉRATIONS D'ACTIONS DÉDIÉES AU HANDICAP

Chères et chers Camarades,

Pour Force Ouvrière « Travailler à l'égalité pour tous ceux qui vivent avec une différence » requiert la mobilisation de toutes les structures de l'organisation.

La crise sanitaire que traverse notre pays depuis un an nous conduit à vous inviter à renforcer vos actions en direction des salariés en situation de handicap plus que jamais fragilisés.

C'est pourquoi la Mission Handicap Confédérale propose à l'ensemble des structures FO de Métropole et d'Outremer de les accompagner dans la mise en place d'actions dédiées, à destination des camarades du secteur privé.

Au-delà des stages départementaux « Travail et Handicap » - *pour lesquels la programmation est complète pour 2021* -, ces actions pourront porter sur l'organisation :

- ✓ **de stages fédéraux** « Travail et Handicap »,
 - ✓ **d'évènements**, de journées ou de ½ journées de rencontres, de réunions d'échanges de pratiques, de sessions de formations/actions courtes à la demande, forums, stands, colloques, ateliers...
- Ces évènements pourront être organisés au niveau départemental, interdépartemental, régional ou fédéral.

La Mission Handicap apportera son soutien à l'organisation de ces actions, pour lesquelles une participation financière de l'Agefiph sera sollicitée dans le cadre de la convention nationale de partenariat FO/Agefiph.

Afin de nous permettre d'établir au plus tôt nos prévisions budgétaires, n'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande relevant des actions énoncées plus haut **au plus tard le 9 avril 2021.**



Circulaire confédérale

Pour information, ont d'ores et déjà été programmées avec des UD et des Fédérations pour l'année 2021 les actions ci-dessous :

- ✓ 14 stages départementaux,
- ✓ 1 parcours fédéral de formation « Travail et Handicap »,
- ✓ 2 journées « Maintien dans l'emploi des personnes en situation de Handicap » en UD.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement afin que les salariés en situation de handicap puissent être aidés, accompagnés, soutenus et défendus.

Informez, formez, revendiquez, gagnez !

Avec toute notre amitié syndicale.

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale chargée du
Handicap

Yves VEYRIER

Secrétaire général

Annexe : Présentation du rôle des structures FO en matière de handicap.



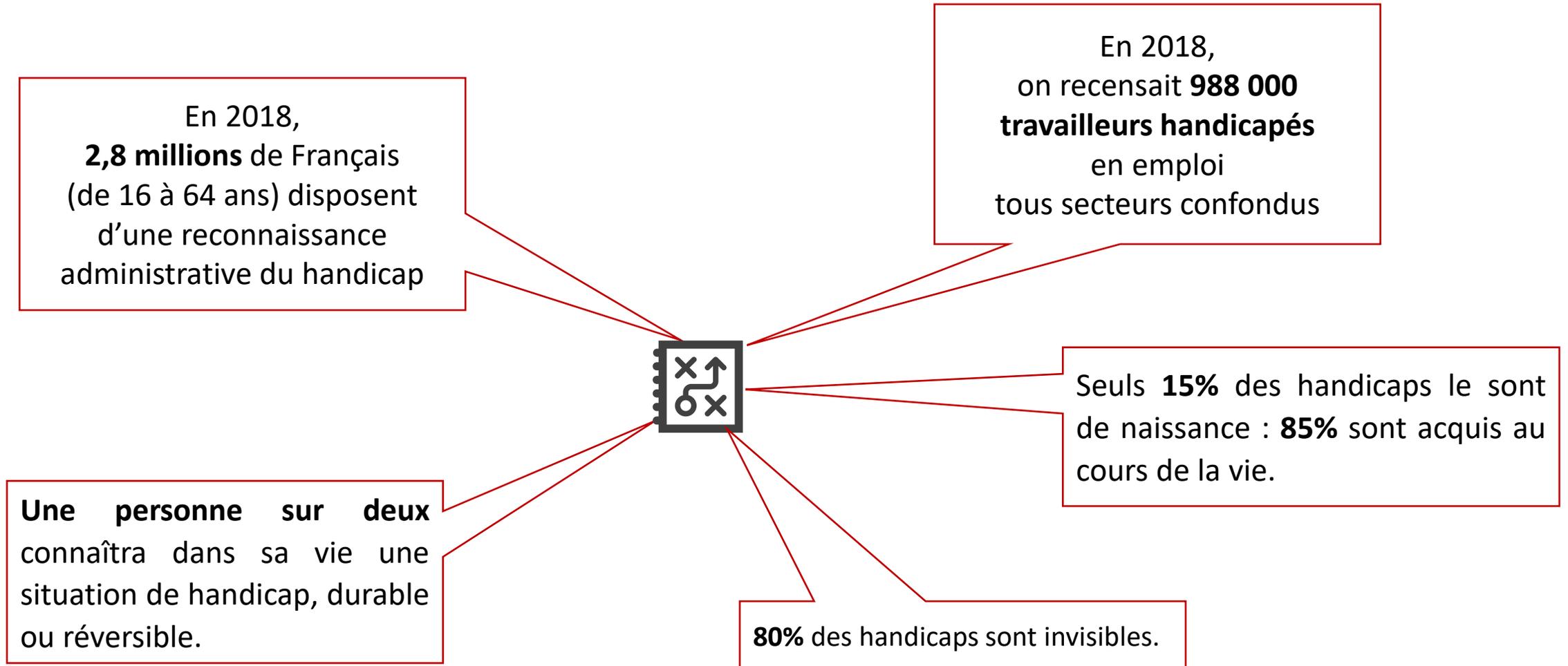
FO

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ POUR CEUX QUI VIVENT AVEC UNE DIFFÉRENCE

HANDICAP : le rôle de FO



QUELQUES CHIFFRES (1/2)



QUELQUES CHIFFRES (2/2)

EN EMPLOI (2018) :



80 % sont en CDI
(89 % pour le tout public)



34 % sont à temps partiel
(18 % pour le tout public)



44 % ont 50 ans et +
(30 % pour le tout public)



31 % sont des ouvriers
(20 % pour le tout public)



50 % sont des femmes
(48 % pour le tout public)

EN RECHERCHE D'EMPLOI (Décembre 2019) :



495 676 demandeurs d'emplois handicapés :
18 % (9 % pour le tout public)



30 % ont >= BAC
(53 % pour le tout public)



51 % ont 50 ans et +
(26 % pour le tout public)



59 % sont en chômage
longue durée (>1 an)
(48 % pour le tout public)



49 % sont des femmes
(52 % pour le tout public)

FO ET LE HANDICAP

FO défend naturellement la justice sociale, l'égalité, et lutte contre toutes les discriminations.

S'agissant du handicap, **FO** se bat pour rétablir l'égalité pour les personnes qui vivent avec une différence.

FO a toute sa place pour se positionner et agir sur ces questions dans l'entreprise et au-delà, dans tous les lieux où le syndicat porte la parole des salariés et des assurés sociaux.

C'est aussi une question de développement de notre organisation syndicale.



Les salariés handicapés – quel que soit leur handicap – sont des salariés comme les autres, avec leurs qualifications et compétences, leur force de travail et leurs revendications.

Ils ont néanmoins souvent des besoins particuliers liés à leur handicap, qu'il soit visible ou invisible, et peuvent se révéler plus fragiles vis-à-vis de certaines situations de travail.

Les militants **FO** ont toute leur place pour faciliter leur bonne intégration au sein du collectif de travail, et pour les défendre tout au long de leur parcours professionnel.



LE RÔLE DU MILITANT FO SUR LE TERRAIN

Le militant FO sur le terrain, dans son UD ou sa fédération, est sollicité au quotidien pour :

✓ **INFORMER ET RENSEIGNER**

les collègues sur les droits ouverts aux personnes handicapées

✓ **ACCOMPAGNER ET CONSEILLER**

les salariés dans leurs démarches (reconnaissance de handicap, déclaration à l'employeur...).

✓ **DÉFENDRE**

- les salariés en situation de handicap afin de faire respecter leurs droits et faire appliquer les mesures spécifiques aux travailleurs handicapés
- les salariés en risque d'inaptitude

✓ **AGIR**

sur les conditions d'emploi des personnes handicapées, sur les modalités de reclassement

✓ **NÉGOCIER**

un accord handicap ou un accord QVT

LA NÉCESSITÉ D'UN RÉFÉRENT HANDICAP FO

Pour toutes ces actions le militant FO a besoin d'être informé, conseillé, accompagné.

C'est le rôle du référent handicap FO.

C'est pourquoi la Confédération encourage vivement les UD et les Fédérations à mettre en place un ou plusieurs référents Handicap.

La présence et l'action d'un référent handicap FO, en lien avec les représentants FO dans les entreprises et les branches (délégués syndicaux, IRP...), est le seul moyen de faire avancer les revendications FO, pour faire progresser la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi.

En cela il s'agit, évidemment, d'un axe de développement de FO.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP FO

- ✓ être une personne ressource, un relais d'information, de formation, d'outillage, de conseil, d'orientation et d'accompagnement des négociateurs, des délégués syndicaux, des IRP, des militants et des adhérents,
- ✓ promouvoir les revendications FO en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap,
- ✓ coordonner les actions des représentants FO du ressort de l'union départementale ou de la Fédération : les informer, les sensibiliser, animer l'échange de bonnes pratiques...
- ✓ contribuer à changer les mentalités et faire du handicap un axe de développement pour FO,
- ✓ rendre compte à l'UD ou à la Fédération, et faire le lien avec la Mission Handicap Confédérale.

LES ACTIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP FO

- ✓ animer et accompagner le réseau des délégués syndicaux, IRP, correspondants, représentants de proximité, négociateurs
- ✓ utiliser et relayer les informations et outils de la Confédération
- ✓ être en veille informative, documentaire, juridique (acteurs, dispositifs, aides, procédures, délais)
- ✓ mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et d'échanges de pratiques
- ✓ se faire connaître et faire connaître les actions de FO
- ✓ siéger dans les instances dédiées au handicap (CDCA, CDAPH, PRITH...)
- ✓ faire remonter à la Confédération les difficultés, les revendications et les avancées
- ✓ Pour les UD, si possible, mettre en place une permanence pour répondre aux adhérents qui sollicitent de l'aide (inaptitude, invalidité, dossier MDPH, maladie pro, retraite...)

LE POSITIONNEMENT ET LES MOYENS DU RÉFÉRENT HANDICAP **FO**

C'est bien l'UD ou la Fédération qui porte le sujet ; le référent est désigné et mandaté par sa structure.

Il est essentiel que le référent handicap soit soutenu par sa structure et son/sa secrétaire général/e.

Dans l'idéal, le référent handicap est membre de l'instance exécutive de sa structure (CA/CE de l'UD, secrétariat fédéral...).

Dans l'idéal également, il a quelques moyens pour exercer sa mission, et notamment du temps dédié...

Il a besoin d'être formé, notamment par le biais des stages organisés par la Mission Handicap Confédérale.

LES AUTRES MANDATS « HANDICAP » AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT

Par ailleurs l'UD est amenée à gérer les mandats suivants en lien avec la Mission Handicap Confédérale :

- à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH : 2 sièges pour les organisations syndicales et patronales « les plus représentatives »; chaque titulaire peut avoir 3 suppléants, pas forcément de la même organisation (sur invitation de la Direccte)
- à la formation Handicap du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : un titulaire et un suppléant (sur invitation du Président du Conseil départemental)

LES MANDATS « HANDICAP » AU NIVEAU RÉGIONAL

L'UD participe également à la mise en place de mandats FO dans les instances régionales en lien plus ou moins direct avec le handicap :

- au Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)
- au Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelles (CREFOP)
- au Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)

Pensez aux référents Handicap pour siéger au PRITH et, si elle existe, à la commission Handicap du CREFOP

L'ACTION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

L'Union Départementale est invitée :

- ✓ à désigner un référent Handicap
- ✓ à programmer un stage « Handicap et Travail » avec la Mission Handicap Confédérale
- ✓ à organiser, avec l'appui de la Mission Handicap Confédérale, un évènement Handicap départemental (ou régional avec d'autres UD) : demi-journée ou journée de sensibilisation, ou d'échange de pratiques avec les délégués syndicaux et/ou les négociateurs etc.
- ✓ à mettre en place d'autres actions (permanence Handicap, ...)

Pour toutes ces actions la Mission Handicap Confédérale peut vous accompagner. N'hésitez pas à la contacter !

L'ACTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération est invitée :

- ✓ **à désigner un référent Handicap**
- ✓ **à programmer un stage « Handicap et Travail » avec la Mission Handicap Confédérale**
- ✓ **à mettre en place d'autres actions avec l'appui de la Mission Handicap Confédérale (événements, rencontres, ...)**

**Pour toutes ces actions la Mission Handicap Confédérale peut vous accompagner.
N'hésitez pas à la contacter !**

L'APPORT DE LA MISSION HANDICAP CONFÉDÉRALE

La Mission Handicap Confédérale met à disposition :

- des outils (le guide Travail et Handicap, des dépliants, le site dédié, une newsletter, un compte Twitter...),
- un kit d'organisation d'évènement Handicap,
- des moyens pour organiser un stage,
- une plateforme revendicative.

La Mission Handicap répond aux structures et aux référents pour toute demande :

- d'appui et de conseil pour négocier un accord Handicap ou QVT,
- d'expertise militante à l'occasion de difficultés d'insertion ou de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, rencontrées par les militants,
- de mise en place d'un stage ou d'un évènement départemental ou fédéral,
- etc.

LA MISSION HANDICAP CONFÉDÉRALE

Consultez le site dédié <http://handicap.force-ouvriere.org/fr>

Inscrivez-vous à la Newsletter

Suivez-nous sur Twitter <https://twitter.com/HandicapFO>

Écrivez-nous sur handicap@force-ouvriere.fr